

CONDITIONS PINEL

IMPOTS

PINEL+

Taux de réduction

12% pour engagement sur 6 ans

18% pour engagement sur 9 ans

PINEL standard Année 2024

9% pour engagement sur 6 ans

12% pour engagement sur 6 ans

14% pour engagement sur 6 ans

CONDITIONS PINEL +

Conformément au décret n° 2022-384 du 17 mars 2022, le logement doit atteindre un niveau de performance énergétique et environnementale supérieur à la réglementation en vigueur (Réglementation environnementale - RE 2020 en vigueur en 2025).

Il doit également présenter un niveau de qualité d'usage et de confort précis.

Ce niveau de **qualité d'usage et de confort** est défini par le décret (article 3, annexes 3 et 4) :

- une surface habitable minimale de 28 m² pour un T1, 45 m² pour un T2, 62 m² pour un T3, 79 m² pour un T4, 96 m² pour un T5 ;
- l'existence d'espaces extérieurs privatifs d'une surface minimale de 3 m² pour un T1 ou un T2, 5 m² pour un T3, 7 m² pour un T4, 9 m² pour un T5 ;
- deux orientations différentes pour les logements de T3 et plus.

PLAFOND DE LOYER SUR EPERNON

11.31€ en zone B1

LOYER

SxPfxCoef

S = surface du logement + moitié des annexes (max 8m2)

Pf = Plafond de loyer = 11.31

Coef = 1,2 si S inférieur à 38 m²

Coef) $0.7+19/S$ si S supérieur à 38 m²

CONDITIONS SUR LOCATAIRE

Plafond de ressources 2024

Zones	B1
Personne seule	35 435 €
Couple	47 321 €
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	56 905 €
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	68 699 €
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charge	80 816 €
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charge	91 078 €
Majoration par personne à charge à partir de la cinquième	10 161 €

CONDITION D'APPLICABILITE DU DISPOSITIF PINEL

Achèvement du logement 30 mois après signature de l'acte authentique

Mise en location avant 12 mois après achèvement de l'immeuble